

REGLEMENT PARTICULIER 2025
MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

**LIEU: Saint Macaire (33)**[illegible]

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur duretz**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Langon**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **7min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Piste Michel Paris**

Adresse **192 route de l'ancien pont 33490 St Macaire**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1450m**

Largeur minimum de la piste **7m**

Largeur de la grille **18m**

Longueur de la ligne droite de départ **70m**

Nombre d'OCP* **10**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **16 juin 2025**



VISA DE LA LIGUE

DATE:

07/08/2025



Secrétariat
LIMOGES



VISA DE LA FFM

DATE:

04/09/2025

NUMÉRO: **25/0836**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: Moto Start Club Macarien

DATE: 20 Septembre 2025

LIEU: Saint Macaire



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
Vendredi 19.. 17h à 19h	Contrôles administratifs Contrôles techniques	Toutes	2 heures
Samedi 20.. 8h à 11h	Contrôles administratifs Contrôles techniques	Toutes Toutes	3 heures 3 heures
9h30	Essais Libres	Solo G1	8 minutes
9h45		Solo G2	8 minutes
10h00		Solo G3	8 minutes
10h15		65cc/85cc	8 minutes
10h30	Essais Chronométrés	Solo G1	8 minutes
10h45		Solo G2	8 minutes
11h00		Solo G3	8 minutes
11h15		65cc/85cc	8 minutes
11h30	Essais Libres	Quads	10 minutes
13h45	Briefing pilotes	Toutes	10 minutes
14h00	Manche 1	Solo G1	8 minutes+1T
14h15		Solo G2	"
14h30		Solo G3	"
14h45		65cc/85cc	"
15h00	Essais Chronométrés	Quads	10 minutes
15h45	Manche 2	Solo G1	8 minutes+1T
16h00		Solo G2	

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: Moto Start Club Macarien

DATE: 20 Septembre 2025

LIEU: Saint Macaire

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
16h15	Manche 2	Solo G3	8 minutes +1T
16h30		65cc/85cc	"
16h45	Tour de reconnaissance	Quads	10 minutes
17h00	Manche 3	Solo G1	8 minutes+1T
17h15		Solo G2	"
17h30		Solo G3	"
17h45		65cc/85cc	"
20h30	Manche 1	Quads	15 minutes +1T
20h50	Course 4	65cc/85cc	8 minutes +1T
21h05		Solo G1	8 minutes+1T
21h20		Solo G2	8 minutes +1T
21h35		Solo G3	8 minutes +1T
21h50	Finale	65cc/85cc	8 minutes +1T
22h05	Manche 2	Quads	15 minutes+1T
22h25 à 22h40	Remise des Prix	65cc / 85cc	15 minutes
22h40	Consolante *	Solo Groupe 1,2,3	5 minutes +1T
22h55	Last chance *	Solo Groupe 1,2,3	1,5 T
23h05	Manche 3	Quads	15 minutes +1T
23h25	Super Finale *	Solo Groupe 1,2,3	25 minutes
23h55	Remise des Prix	Solo G1,2,3 et Quads	

*les pilotes de moins de 15 ans participent à la last chance ou à la consolante ou à la super finale



- COMMISSAIRES DE PISTE
- BOTTES DE PAILLE
- RESERVES D'EAU
- ARRIVEE
- DEPART
- W.C.
- POSTES DE SECOURS AVANCES

LARGEURS DE PISTE :
 8 m 14 m 18 m

La Garonne



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO START CLUB MACARIEN
192 ROUTE DE L'ANCIEN PONT
33490 SAINT MACAIRE**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22174961104-2025-03657** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **NUIT DE LA GLISSS 2025** se déroulant à **PISTE MICHEL PARIS - SAINT MACAIRE** du **19/09/2025** au **21/09/2025**.

Cette attestation est valable du **19/09/2025** à **16H00** au **21/09/2025** à **02H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à _____, le **18 juillet 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.